

UNIS POUR UNE COMMUNE NOUVELLE



VOTRE LETTRE D'INFOS

N°3 \ JUNIEN 2016

DIMANCHE 26 JUIN 2016

HORAIRES D'OUVERTURE
DES MAIRIES

- A SAINT-PIERRE-LAVIS,
de 9h30 à 11h30
- A BERMONVILLE,
de 9h à 11h30
- A SAINTE-MARGUERITE-
SUR-FAUVILLE,
de 9h30 à 11h30
- A AUZOUVILLE-AUBERBOSC,
de 9h30 à 11h30
- A BENNETOT,
de 9h30 à 11h30
- A RICARVILLE,
de 9h30 à 11h30
- A FAUVILLE-EN-CAUX,
de 9h à 12h30

PRÉAMBULE

A tous,

Le 28 avril dernier les Conseils municipaux de nos sept communes ont pris une décision historique : celle de se constituer en Commune nouvelle le 1^{er} janvier 2017, pour faire cause commune et cela sans perdre l'identité de chacune des communes, à commencer par leur nom. Il nous faut désormais donner un nom à cette nouvelle collectivité territoriale.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont fait parvenir leurs propositions en déposant leur coupon dans les Mairies ou en s'exprimant sur notre page Facebook. Les conseillers municipaux réunis le 6 juin ont examiné chacune d'elles pour tenter de dégager des propositions de nom à vous soumettre comme nous nous y étions engagés.

Nous sommes convenus que ce nom ne **doit pas** reprendre celui de l'une des communes historiques, il **doit** au contraire les fédérer dans un nouvel ensemble. Nous sommes enfin d'avis qu'il **doit** être court, facile à écrire, mémorisable, avoir du sens, être distinctif de façon à ce qu'il s'impose à chacun de nos concitoyens comme à nos interlocuteurs et que tous le connaissent et le reconnaissent.

Ce nom figurera dès lors dans nos adresses que nous soyons des particuliers ou des entreprises, au côté du code postal, sous notre appellation historique, comme on l'écrivait autrefois.

Il sera publié au Journal Officiel de la République Française d'ici la fin de l'année.

Le choix d'un nom est une chose importante qui mérite toute notre attention car c'est à travers lui que nos voisins et partenaires nous connaîtrons. Ce sera dès lors notre identité commune.

C'est pourquoi, nous avons tenu à poursuivre le dialogue engagé avec les concitoyens en proposant à chaque habitant la possibilité de faire part de sa préférence le dimanche 26 juin prochain en se rendant en mairie pendant la matinée.

Le même jour les conseillers municipaux des sept communes exprimeront aussi leur préférence.

La semaine suivante, avant le 30 juin, ce choix sera formellement validé par les délibérations unanimes et concordantes des sept Conseils Municipaux.

Nous comptons une fois de plus sur votre implication et nous vous prions de croire en l'assurance de notre reconnaissance et de notre dévouement.

Les MAIRES

Nous avons chacun notre histoire, mais nous vivons tous sur le même territoire.

MODALITÉS DE LA PARTICIPATION

Tous les habitants sont invités à faire part de leur préférence parmi les deux noms proposés en se rendant le dimanche 26 juin au matin dans chaque mairie selon les horaires indiqués au recto.

Deux propositions ont été retenues :

LE CŒUR DE CAUX
et
TERRES DE CAUX.



LE CŒUR DE CAUX

La dénomination *Cœur de Caux* existe depuis 1997. Elle a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle pour la protéger dans son usage et sa valeur.

Elle avait pour ambition initiale de définir un territoire en Pays de Caux, qui n'en soit pas tout à fait le centre, qui n'en soit pas la capitale non plus, mais qui en soit le Cœur. C'est dans cette perspective que la Communauté de communes, à sa création en 2000, a été amenée à le prendre pour nom. Force est de constater que depuis, ce territoire a été identifié. Une histoire s'est commencée et qui ne peut en rester là malgré la réforme territoriale.

En choisissant l'expression « *Le Cœur de Caux* » il s'agit finalement de poursuivre l'histoire, celle des communes fondatrices autour des mêmes valeurs, des mêmes ambitions, dans l'exercice des compétences municipales mais aussi des compétences de la Communauté de communes que nous devons reprendre. *Le Cœur de Caux*, c'est l'espace délimité par le périmètre des sept communes.

Le Cœur de Caux disposera d'une superficie de 3800 hectares, comptera quelque 4000 habitants et près de 300 entreprises.

Choisir *Le Cœur de Caux*, c'est montrer un attachement au Pays Caux. C'est aussi mettre en avant les qualités de Cœur de ses habitants, des valeurs d'humanité qui fondent notre vivre-ensemble.

TERRES DE CAUX

La dénomination *Terres de Caux* n'a pas fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle, elle est donc libre de droit et est, de ce fait, d'un usage fréquent dans de nombreux domaines.

Les sept communes ont décidé de lier leur destin pour faire cause commune et entrer unies au sein de l'agglomération Caux Vallée de Seine. Ensemble, elles ont pour caractéristique leur ruralité. Leur identité est avant tout liée à leur appartenance à ce beau plateau de Caux qui porte une histoire, une culture qui lui est propre. *Terres de Caux*, c'est le bleu du lin, le jaune du colza, les dochers que l'on distingue au-delà des champs de blé l'été, les clos-masures qui ceinturaient les fermes d'hier. *Terres de Caux*, c'est un territoire de terres profondes et fécondes. C'est une identité agricole qui s'est forgée aussi autour du marché franc. *Terres de Caux*, c'est l'essence même de nos racines.

Avec une superficie de 3800 hectares une population de quelque 4000 habitants et près de 300 entreprises, *Terres de Caux*, c'est aussi un avenir qui passe par la complémentarité de la Terre et de la Seine, par l'alliance intelligente du monde agricole au monde industriel.

Choisir *Terres de Caux*, c'est montrer son attachement au Pays de Caux ; c'est aussi vouloir construire, ensemble, un territoire riche de ses différences et porteur de promesses.

Nous avons chacun notre histoire, mais nous vivons tous sur le même territoire.